

**MAIRIE DE MARCHASTEL**

DEPARTEMENT : LOZERE  
ARRONDISSEMENT : Mende  
CANTON : Aumont-Aubrac

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	6

**N° 13/2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 09/06/2023****OBJET : VENTE DE TERRAIN A MR Nicolas PERRET**

L'an deux mille vingt trois et le neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Josyane PAGES, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA.

Étaient absents : MMs

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr PERRET Nicolas et Mme PERRET Amandine souhaitent acquérir environ 450 m<sup>2</sup> contigu à leur propriété, il s'agit des parcelles D159 (127 m<sup>2</sup>) , D160 (108 m<sup>2</sup>) et D161 (57 m<sup>2</sup>) délaissées ainsi qu'une toute petite parcelle de communal public complètement délaissée depuis des dizaines d'années d'environ 150 m<sup>2</sup> attenante à ces 3 parcelles.**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Donne un avis de principe favorable à la vente des parcelles cadastrées D n° 159, 160 et 161 ainsi qu'à cette toute petite parcelle d'environ 150 m<sup>2</sup> à Mr PERRET Nicolas et Mme PERRET Amandine.**
- **Fixe le prix de vente à 5.00 € le m<sup>2</sup>,**
- **Précise que tous les frais afférents à cette affaire y compris le géomètre seront payés par Mr PERRET Nicolas et Mme PERRET Amandine.**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

**Monsieur PERRET Nicolas n'a pas pris part au débat, ni au vote.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 09/06/2023

Le Maire

